

## 5.1 - ENTREPRENEUR EN STRUCTURES MÉTALLIQUES ET ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS DE BÉTON

### OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

---

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

#### 5.1 Entrepreneur en structures métalliques et éléments préfabriqués de béton

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui concernent les charpentes métalliques et les éléments structuraux en acier ainsi que les travaux d'assemblage de charpente d'éléments préfabriqués de béton.

Elle autorise également les travaux de construction compris dans la sous-catégorie 5.2 de l'annexe III.

Enfin, elle autorise les travaux de construction similaires ou connexes.

### RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

---

- Durée : 3h00
- Note de passage : 60%
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

### PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

---

L'examen de la sous-catégorie 5.1 - *Entrepreneur en structures métalliques et éléments préfabriqués de béton* aborde les matières suivantes :

- Lecture et interprétation de plans et devis
- Encadrement législatif, réglementaire et normatif
- Définitions et caractéristiques de charpentes
- Normes et exécution des travaux

### SOUTIEN POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

---

Pour préparer votre examen, vous pouvez consulter le profil de compétence, qui est disponible sur le site <http://www.rbq.gouv.qc.ca/>:

1. Sur la page d'accueil, dans le menu de droite, cliquez sur « **Qualification professionnelle** »,
2. Dans la colonne de gauche, cliquez sur « **Examens** », « **La préparation : fiches d'information et profils de compétences** » et cliquez sur le domaine désiré. Pour les sous-catégories (ex : 1.1.1, 6.1 etc., cliquez sur « **Exécution de travaux de construction** »
3. Les documents « **Fiche d'information sur l'examen** » et « **Profil de compétence** » se trouvent dans la section « **Fiche et profil à consulter** » au centre de l'écran.

## RESSOURCES

N'hésitez pas à vous adresser aussi aux bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région qui pourront vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents et vous fournir un soutien dans votre préparation à l'examen.

### Documents recommandés et matériels fournis durant la séance d'examen

À titre de répondant pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents matériels	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
<b>Loi sur le bâtiment</b> (L.R.Q., c. B-1.1)	X	
<i>Code de construction</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.2) - <i>Chapitre I, Bâtiment 1995</i>	X	X
<i>Code de sécurité</i> (L.R.Q., c. B-1.1., r.3)	X	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.9)	X	
<b>Loi sur la santé et la sécurité du travail</b> (L.R.Q., c. S-2.1)	X	
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (L.R.Q., c.S-2.1, r.4)	X	X
<b>CAN/CSA-S16.1-94</b> – Règles de calcul aux états limites des charpentes en acier	X	
<b>CAN/CSA-23.1-00</b> - Béton: Constituants et exécution des travaux	X	
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

Il est possible d'acheter ces documents à partir du site Internet de l'Association canadienne de normalisation (CSA) :

[www.csa.ca](http://www.csa.ca)

**D'autres livres de références peuvent vous aider lors de votre préparation.**

**Note** : Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

### POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

Visitez le [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca) pour consulter nos coordonnées et toute information pertinente à la passation de votre examen.

Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.

Ils sont sujets à changement sans préavis.